



Comité Olympique et  
Sportif Luxembourgeois



## Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 2018

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Lynn Spielmann, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Alex Goergen, Alwin de Prins, Ralf Lentz, Caroline Weber

Excusés : Pol Marcy, Heinz Thews

Assiste : Daniel Dax

### 1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 19 novembre 2018

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 19 novembre 2018 est approuvé.

### 2. Programme gouvernemental sports

Le Conseil d'administration, sur base d'une comparaison des revendications formulées par le COSL à l'attention des partis ayant négocié le programme de coalition gouvernemental avec un chapitre sport y inclus, se montre satisfait de ce même chapitre, avec souvent des formulations bien précises soulignant le caractère ambitieux d'une politique sportive que le nouveau Gouvernement entend poursuivre dans les années à venir. La transition effectuée dans la continuité au sein du Ministère des sports renforcera les bases créées à cette fin dans le passé. La plupart des revendications du COSL ont trouvé leur place dans le programme gouvernemental, dont le développement futur du LIHPS, qu'il s'agira de doter des moyens nécessaires pour accomplir au mieux ses missions dans le secteur du sport de haut niveau. Le LIHPS et le HPTRC en voie de réalisation ont vocation de répondre aux besoins du sport de haut niveau, chacun dans l'accomplissement de ses propres missions. Alors qu'il est prévu que le budget de l'Etat contribuera aux frais de fonctionnement du HPTRC autant que du LIHPS, il est à considérer que les deux structures, complémentaires au profit du sport de haut niveau, ne doivent pas opérer en termes de concurrents. Le LIHPS fera appel au HPTRC en tant que structure d'entraînement poussée pour le sport de haut niveau, et en bénéficiera notamment pour ceux et celles des athlètes déterminés par le LIHPS pour venir solliciter les offres de services du HPTRC.

La promotion de la recherche en médecine et des sciences du sport sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration suggère de discuter les priorités à accorder dans ce contexte lors d'une prochaine entrevue avec le ministre des sports et des représentants du Ministère de sports.

### 3. Nomination des membres de la CLAS pour la période 2019-2022

Onze membres actuels de la CLAS et deux nouveaux membres ont accepté d'être nommés arbitres pour une nouvelle période de quatre années.

Le Conseil d'administration procède à la nomination des treize membres composant la CLAS pour la période allant de 2019 à 2022.

La nouvelle liste des arbitres est publiée sur le site internet.

#### **4. Point bureau administratif : demande d'admission d'un membre actif, traitement fiscal des revenus sportifs**

Le Président du bureau administratif informe le Conseil d'administration d'une demande d'affiliation introduite par une nouvelle fédération (Luxembourg Bowling Federation) en juillet 2018. Dans la suite, la fédération d'accueil du Bowling (FLQ) et les représentants de la nouvelle fédération ont été reçus pour expliquer les démarches en cours. Pilier de longue date de la Fédération de Quilles, les représentants du Bowling entendent poursuivre leurs activités de manière indépendante. Après avoir rendu attentif sur les termes explicites de la loi de 2005 concernant le sport, et notamment son article 2, § 2 alinéa 2 libellé comme suit - *Une seule fédération par sport ou groupe d'activités similaires ou apparentées est agréée par le ministre ayant dans ses attributions le sport, le COSL demandé en son avis* - la nouvelle fédération a réitéré sa détermination absolue de ne plus rester affiliée à la FLQ et de se détacher officiellement de la FLQ. Le Conseil d'administration, le Président du bureau administratif et le Bureau exécutif entendus en leurs avis préliminaires, a une tendance plutôt non favorable face à cette demande, et décide d'aviser négativement la demande, qui entre autres risque aussi de ne pas être en conformité avec les dispositions de la loi prémentionnée de créer un précédent non souhaitable.

Le Bureau administratif a fait de même le suivi d'une démarche apparemment non concertée, peu transparente par certains bureaux d'imposition concernant l'imposition de revenus sportifs de certains sportifs. Dans le souci de simplifier les relations administratives des fédérations et associations sportives avec plusieurs administrations publiques, dont l'administration des contributions, le COSL est intéressé à ce qu'une clarification de la situation de l'imposition des revenus sportifs soit effectuée. Une "Task Force" commune, coordonnée par le Ministère des sports, tout en y intégrant des représentants des administrations concernées, pourrait être chargée d'élaborer un guide administratif pratique à l'attention du mouvement sportif. Dans le cadre de ces travaux, certaines spécificités liées à la pratique sportive devraient être considérées pour trouver au besoin leurs répercussions dans les textes législatifs et réglementaires, afin de permettre d'envisager le cas échéant certaines dérogations ou exemptions par rapport à la législation commune, à l'instar de dérogations ou d'exemptions déjà en place dans d'autres secteurs précis.

#### **5. Nomination des membres des commissions du Conseil supérieur du sport**

Le Conseil d'administration désigne les représentants du COSL pour participer aux travaux des commissions du Conseil supérieur du sport, et mandate le secrétaire général d'en informer le Ministre des sports.

**6. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports**

p.m.

**7. Divers**

p.m.

Daniel Dax